

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Arguments contre l'initiative pour une redistribution des dépenses militaires

L'initiative vise à réduire de moitié les dépenses pour la sécurité (pour l'armée et pour la défense nationale civile) par rapport aux compte de l'année 1987, renchérissement compris. Les dépenses ne seront pas économisées mais redistribuées: 1 milliard de francs à un fonds de reconversion destiné à créer des emplois de remplacement pour les régions et les salariés touchés par la réduction des dépenses militaires; un tiers des économies serait attribué au renforcement de la politique de paix; l'affectation du solde des économies serait déterminée périodiquement par l'Assemblée fédérale.

Si l'initiative était acceptée, le budget de la défense serait fixé dans la Constitution pour 2012 et pour les années suivantes. Cette rigidité ne permettrait aucune marge de manœuvre et empêcherait d'adapter les budgets à la situation internationale et aux exigences en matière de sécurité. Cette absurdité à long terme serait beaucoup plus dangereuse que les conséquences immédiates de l'initiative!

Pour toutes les autres compétences de la Confédération, on adopte le principe de la liberté d'action à long terme... La capacité de réaction est un facteur-clé pour le Gouvernement, le Parlement et le peuple. Les dépenses des autres tâches de la Confédération ne sont pas fixées dans la Constitution!

1. Situation internationale et sécurité

Il faut adapter les budgets touchant à la politique de sécurité à l'ampleur de la menace. Depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide, les autorités de notre pays l'ont fait à plusieurs reprises. Les dépenses militaires ont été fortement réduites,

notamment avec Armée 95, le plan de stabilisation des finances fédérales, le nouveau Rapport sur la politique de sécurité et, prochainement, avec Armée XXI. L'ampleur de la menace a diminué! En revanche, l'initiative suggère que nous en sommes restés au temps de la guerre froide et que les dépenses n'ont pas été suffisamment adaptées à la nouvelle situation. Elle nie tout ce qui a été fait ces dernières années. Elle est donc dépassée, puisqu'elle se base sur 1987 et se trouve donc complètement décalée par rapport à la situation réelle.

Les autres pays européens font aussi une appréciation de la situation et constatent que la sécurité a son prix. Dans la plupart des pays sociaux-démocrates de l'Union européenne, les ministres de la Défense luttent pour maintenir ou même accroître les dépenses militaires. Si l'initiative était acceptée, elle provoquerait certainement plus qu'un simple hochement de tête! Personne ne veut un «vide» dans la nouvelle architecture de sécurité en Europe. Personne ne veut un facteur d'insécurité qui s'appelle la Suisse. Pour le pays, cela signifierait une perte de crédibilité, de respect international, de sécurité.

Nous ne nous comparons pas aux grands Etats de l'OTAN, mais aux Etats européens de petite et moyenne grandeur et aux Etats neutres. Les dépenses de défense de la Suisse (1,2% du produit intérieur brut) se trouvent en queue de peloton car, au plan international, les dépenses militaires correspondent à 2,6% du PIB, avec tendance à augmenter depuis deux ans.

Les dépenses militaires ont baissé durant les derniers dix ans. La baisse réelle se monte à 22% depuis 1991, tandis que, dans tous les autres domaines, les dépenses ont augmenté de 32% (de 62% dans le secteur social). En 1987, la protection civile a coûté à la Confédération 199 millions de francs; en 2001, elle lui en coûtera environ 97 millions. Une redistribution des dépenses militaires dans d'autres domaines a déjà eu lieu! Le domaine de la défense a déjà largement contribué à l'assainissement des finances fédérales.

2. Pour la paix, la justice et la sécurité

L'initiative vise à mobiliser davantage de moyens pour le ren-

forcement de la politique de paix au plan international. La coopération, la protection de l'environnement, la prévention et le règlement pacifique des conflits, le désarmement et la sécurité collective sont des prémisses très importantes pour la sécurité. Il faut pourtant y ajouter la protection des droits de l'homme, l'aide humanitaire avant et après les conflits, l'aide à la reconstruction et le droit international public. On commet une erreur fondamentale si on oppose ces mesures aux autres aspects de la sécurité nationale, tels que l'armée, l'ordre intérieur et la protection de la population. La paix n'est pas une alternative à la sécurité; elle en est un complément.

La politique de sécurité suisse tient compte de ce fait, puisqu'elle a intensifié les mesures en matière de politique de paix: engagement de Bérets jaunes, renforcement du Corps d'aide en cas de catastrophe; mise sur pied de nouveaux centres à Genève (Centre pour la politique de sécurité, pour le déminage humanitaire, pour le contrôle démocratique

des forces armées), engagement de nombreux observateurs militaires et civils dans plusieurs régions en crise, mise à disposition d'un contingent auprès de l'OSCE en Bosnie et dans le cadre de la force d'interposition au Kosovo. Il devient toujours plus évident que les mesures d'aide civile ne sont souvent pas possible sans l'aide militaire.

L'initiative, qui date de 1996/97, ne prend pas en considération l'évolution de l'environnement politique et stratégique jusqu'en 2000. Elle est donc totalement dépassée.

3. Pour une réforme cohérente de l'armée

Nous voulons une armée plus petite et disposant d'un degré très élevé d'instruction et d'équipement. Nous sommes en train de réaliser cette nouvelle conception. Cela ne se fait pas gratuitement. Une grande partie des promoteurs de l'initiative souhaite des réformes de l'armée, quelques-uns veulent une petite force

semi-professionnelle. Une telle armée serait encore plus chère, car elle devrait disposer d'une technologie hyper moderne.

L'armée doit toujours rester prête à se développer dans toutes les directions. Personne ne peut dire si l'évolution de la situation nous permettra de réduire les dépenses de la défense ou si elle exigera une augmentation. Pour cette raison, ce serait folie de fixer aujourd'hui un cadre financier pour la défense dans la Constitution. Si l'initiative était acceptée, elle aurait des conséquences pour la défense et l'engagement de sûreté sectoriel, le personnel d'instruction, la modernisation de l'équipement. Cela se répercuterait sur la crédibilité de l'armée, auprès des soldats, de la population et de l'étranger.

La version intégrale de l'argumentaire se trouve sur le site Internet de la SSO: <http://www.sog.ch>